

A/S DES STAGES

Afin de bien cadrer la gestion des stages au niveau de la Faculté des Sciences Exactes, il a été convenu que :

- 1) La demande stage doit être signée par l'encadrant universitaire avant qu'elle soit déposée au niveau du Département.
- 2) La convention de stage doit être signée par les services de la Faculté des Sciences Exactes avant d'entamer le stage dans l'entreprise d'accueil.
- 3) Un rapport doit être fourni après avoir terminé le stage, cosigné par l'entreprise, l'encadrant universitaire et le Chef de Département. Il doit contenir le détail des activités menées dans l'entreprise d'accueil et les résultats obtenus.

Salutations

Département d'Informatique